

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017**

**COMMUNE DE
PLOUHINEC
Morbihan**

Date de convocation
10 juillet 2017

Date de publication
13 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercices 24
présents 17
votants 22

L'an deux mil dix-sept, le 20 juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des conseils, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien LE FORMAL.

Présents : M Adrien LE FORMAL, Mme Marie-Christine LE QUER, M Loïc SEVELLEC, Mme Armande LEANNEC, MM Franz FUCHS et Pascal GILBERT, Mme Michelle LE BORGNE-BULEON, MM Patrice TILLIET et Michel BLANC, Mme Maud COCHARD, M Gilbert CONQUEUR, Mmes Catherine CORVEC et Alexandra HEMONIC, M Louis JUBIN, Mmes Monique KERZERHO, Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO et Aurélie PHILIPPE

Absents :

Madame Sophie LE CHAT, Monsieur Bernard GUYONVARCH, Madame Pascale HUD'HOMME, Messieurs Claude LE BAIL et Jean-Joseph LE BORGNE, Madame Julie LE LEUCH et Monsieur Alain MANCEL

Procurations :

Monsieur Bernard GUYONVARCH donne pouvoir à Madame LE QUER
Madame Pascale HUD'HOMME donne pouvoir à Monsieur JUBIN
Monsieur Claude LE BAIL donne pouvoir à Madame LEANNEC
Madame Julie LE LEUCH donne pouvoir à Madame LE BORGNE-BULEON
Monsieur Alain MANCEL donne pouvoir à Monsieur FUCHS

Secrétaire de séance :

Madame Catherine CORVEC

2.1	Plan local d'urbanisme – Bilan de la concertation
------------	--

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) en remplacement de celui qui avait été approuvé en 2012 puis annulé par le juge administratif.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, cette délibération fixait le cadre minimal de la concertation devant se dérouler tout au long du processus d'élaboration. Ces dispositions étaient ainsi rédigées :

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées se fera pendant toute la durée de l'élaboration du projet, au minimum selon les modalités suivantes :

- *la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Elle débutera le jour de la parution de la publicité de la présente délibération et se terminera le jour où le Conseil municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet*

d'élaboration du plan local d'urbanisme. Cette date sera communiquée par voie de presse (Ouest France et Le Télégramme) ;

- les informations générales sur la concertation et le PLU ainsi que les documents afférents audit PLU de la Commune (porter à la connaissance, diagnostic et plan d'aménagement et de développement durable) seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leurs réalisations. Ils seront consultables en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture. Un registre prévu à cet effet permettra de recueillir les observations et suggestions diverses ;*
- deux réunions publiques d'information seront organisées avant la clôture de la concertation. Les lieux, dates et heures seront fixés ultérieurement et communiqués par voie de presse ;*
- deux permanences seront organisées avant la clôture de la concertation. Les lieux, dates et heures seront fixés ultérieurement et communiqués par voie de presse.*

Tout d'abord, l'ensemble des éléments relatifs à l'élaboration du nouveau PLU a été systématiquement publié sur le site Internet de la Commune et ce depuis le jugement du Tribunal administratif du 13 novembre 2015 prononçant l'annulation du document approuvé en 2012 et ladite délibération du 16 décembre 2015.

Un cahier de recueil des remarques et suggestions a été mis à disposition du public dès le mois d'avril 2016. Il sera clos avec l'arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal. 28 remarques ou demandes y ont été consignées entre le 18 avril 2016 et le 18 juillet 2017.

Par ailleurs, tous les courriers reçus ont fait l'objet d'une réunion spécifique de la Commission d'élaboration du PLU pour étudier dans quelle mesure ces demandes pouvaient être prises en compte. Ils seront toutefois remis à la Commission d'enquête lorsque le projet de PLU sera soumis à enquête publique.

En parallèle, le service Urbanisme ainsi que Monsieur le Maire et l'Adjoint à l'Urbanisme ont été fréquemment sollicités par des particuliers souhaitant avoir plus de précisions sur les conséquences de l'annulation du PLU approuvé en 2012, le retour à l'application du POS de 1998 puis du RNU à partir de la fin du mois de mars.

Ils ont également eu plusieurs rencontres avec les représentants de l'association des PLUmés et de ceux des propriétaires de parcelles anciennement classées en zones de loisirs.

L'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fait l'objet d'une réunion à laquelle étaient conviées les personnes publiques associées (PPA) le 12 décembre 2016. Puis, avant d'être présenté pour débat au Conseil municipal, il a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 2 mars 2017 à partir de 18h00. Cette réunion, qui a rassemblé environ 170 personnes s'est déroulée dans la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h.

Après que Mesdames LE TALOUR et PHAM, du cabinet d'études EOL aient présenté la synthèse de ce document, le public a pu interpeler Monsieur le Maire, Monsieur FUCHS ainsi que les représentants du cabinet d'étude sur différents points.

Le 14 mars 2017, le PADD était enfin débattu en séance publique du Conseil municipal.

Des panneaux de synthèse ont ensuite été exposés en Mairie durant les mois de mars à juillet de manière à permettre au public de mieux appréhender le PADD et, éventuellement, d'interroger les élus et les services municipaux. Le PADD a, quant à lui, été publié sur le site Internet de la Commune comme précisé supra.

Le 3 juillet 2017 à 19 h 00, s'est tenue une seconde réunion publique destinée à présenter le projet dans sa globalité après avoir été soumis aux personnes publiques associées lors d'une réunion qui s'est déroulée en Mairie le 19 juin.

Cette réunion, à laquelle ont participé entre 170 et 200 personnes, était animée par Madame LE TALOUR du cabinet EOL, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur FUCHS, Adjoint à l'urbanisme. Elle a permis au public d'interpeler ces derniers sur plusieurs points.

Il s'agissait toutefois de présenter les grandes lignes du projet : les choix opérés, les contraintes auxquelles la Commune est soumise, les orientations d'aménagement et de programmation, ... De manière à ce que cette réunion ne soit pas consacrée à répondre à des demandes particulières quatre demi-journées de permanence ont été organisées par la suite en Mairie.

Ces permanences ont eu lieu le matin et l'après-midi du 10 juillet, l'après-midi du 17 et la matinée du 18. Elles ont permis de recevoir des demandes plus spécifiques et d'entrer dans le détail du zonage et du règlement. Elles ont été tenues par Monsieur FUCHS, Adjoint à l'Urbanisme et Monsieur CHEVANCHE, responsable « Urbanisme » de la Commune.

Au total, ce sont 40 rendez-vous qui ont été pris et 77 personnes accueillies dont 20 propriétaires de terrains situés dans le secteur de Saint Cornely lors d'un seul de ces rendez-vous.

Les différents points abordés ont portés sur la constructibilité de parcelles spécifiques (19), le classement des terrains qui étaient anciennement classés en zones de loisir (9), des demandes générales relativement au projet de PLU (10) et la remise en cause de l'actualisation de l'inventaire des zones humides (2 spécifiquement et 2 liés à des demandes concernant la constructibilité de parcelles précises).

Durant toute la phase d'élaboration et avant l'arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal, plusieurs publications et dossiers d'information ont été mis à la disposition du public.

Notamment, le bulletin municipal du mois de décembre 2016 a proposé un dossier central consacré au processus d'élaboration du PLU.

De même qu'après chaque phase validée, les documents ont été mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du PLU, la Commune a également dû mettre à jour son inventaire des zones humides. Pour cela, elle a constitué un groupe de travail composé de représentants de l'Etat, des deux SAGE (Blavet et Golfe du Morbihan-Ria d'Etel) et du Syndicat mixte des bassins versants de la ria d'Etel, d'associations, d'exploitants agricoles ainsi que d'élus et de techniciens de la Commune.

Pour être complet, les réunions de concertation relatives d'une part au projet d'aménagement du lotissement de Bellevue et, d'autre part, au projet d'aménagement de l'arrière du cimetière du Bourg, ont chacune été l'occasion de rappeler le contexte dans lequel ces projets ont été élaborés. Cela a permis d'évoquer les contraintes liées aux objectifs de densification et de réduction de l'extension des aires urbaines, les obligations en matière de récupération et de traitement des eaux pluviales, l'évolution des formes urbaines favorisant la réduction de la consommation d'énergies fossiles, le renforcement de la mutualisation de certains espaces et, d'une manière générale, l'intégration des projets dans les OAP du PLU.

Considérant ainsi que l'ensemble de ces démarches respecte le cadre que l'assemblée délibérante avait défini en matière de concertation dans sa délibération du 16 décembre 2015, le Conseil municipal, à l'unanime, valide l'ensemble de la procédure.

Fait en Mairie 20 juillet 2017
Au registre suivent les signatures.

Le Maire
Adrien LE FORMAL

